

Ref : CA2015/136

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FEVRIER 2015

**DELIBERATION RELATIVE A LA PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS
A CARACTERE REGLEMENTAIRE**

Le 13 février 2015, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

➔ a adopté la publication des actes administratifs à caractère réglementaire.

Les actes à caractère réglementaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (dont notamment les délibérations du conseil d'administration ou les délégations de signature et de pouvoir) n'entrent en vigueur qu'après :

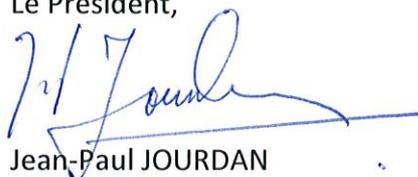
- leur transmission au recteur d'académie chancelier des universités (conformément aux articles L. 711-8 et L.719-7 du code de l'Education).
- avoir fait l'objet d'une publicité *suffisante*, condition de leur opposabilité aux tiers.

Par cette délibération, le Conseil d'Administration décide que la mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne des actes à caractère réglementaire pris en son sein vaut publicité et confère son caractère exécutoire à tout acte réglementaire ainsi publié au même titre que l'affichage papier, sous réserve de sa transmission au Recteur, chancelier des universités

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 13 février 2015

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Cellule juridique